

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	DATE D'EFFET	DECISION DE CREATION DE MODIFICATION OU DE REVISION
SPORTS					
<u>STADES</u>					
<u>Terrains gazonnés</u> (Aérodrome, Bois d'Ouin, Bordage Fontaine, Bordage Luneau, Henri Jousse, Du Bellay, La Girardière, La Treille, Omnisports, Puy-Saint-Bonnet, Roland Geneste)					
- Associations ou organismes divers non Choletais (à raison d'une fois/an)	par heure	40,97 €	41,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
- Organismes de formation, associations ou organismes divers Choletais	par heure	36,87 €	37,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
- Associations sportives Choletaises à but non lucratif	gratuit		gratuit	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
- Les instances fédérales (comité, ligue, fédération) pour des actions de formation (à raison de 10 jours par année civile)	gratuit		gratuit	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
<u>Terrains stabilisés</u> (Demiannay, Joachim Du Bellay, Omnisports, Puy-Saint-Bonnet, Rambourg)					
- Associations ou organismes divers non Choletais (à raison d'une fois/an)	par heure	11,38 €	11,50 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
- Organismes de formation, associations ou organismes divers Choletais	par heure	10,24 €	10,50 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
- Associations sportives Choletaises à but non lucratif	gratuit		gratuit	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
- Les instances fédérales (comité, ligue, fédération) pour des actions de formation (à raison de 10 jours par année civile)	gratuit		gratuit	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
<u>Piste Omnisports</u>					
- Associations ou organismes divers non Choletais (à raison d'une fois/an)	par heure	15,16 €	15,50 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
- Organismes de formation, associations ou organismes divers Choletais	par heure	13,64 €	14,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
- Associations sportives Choletaises à but non lucratif	gratuit		gratuit	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
- Les instances fédérales (comité, ligue, fédération) pour des actions de formation (à raison de 10 jours par année civile)	gratuit		gratuit	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
<u>Terrains synthétiques</u> (Bordage Luneau, Pierre Blouen)					
- Associations ou organismes divers non Choletais (à raison d'une fois/an)	par heure	14,08 €	14,50 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
- Organismes de formation, associations ou organismes divers Choletais	par heure	12,67 €	13,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
- Associations sportives Choletaises à but non lucratif	gratuit		gratuit	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
- Les instances fédérales (comité, ligue, fédération) pour des actions de formation (à raison de 10 jours par année civile)	gratuit		gratuit	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	DATE D'EFFET	DECISION DE CREATION DE MODIFICATION OU DE REVISION
SALLES					
Petites salles (<i>Alain Mimoun, Charles Péguy, Dojo du Chêne Landry, Dojo du Plessis, boxe Joachim Du Bellay, escrime Joachim Du Bellay, haltérophilie Joachim Du Bellay, Jean Macé, Marie Baudry, Mocrat, Pas de tir intérieur Stand de Tir, Salle d'activités du Puy-Saint-Bonnet, Turpault</i>)					
- Associations ou organismes divers non Choletais (à raison d'une fois/an)	par heure	11,49 €	11,50 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
- Organismes de formation, associations ou organismes divers Choletais	par heure	10,34 €	10,50 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
- Associations sportives Choletaises à but non lucratif	gratuit		gratuit	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
- Les instances fédérales (comité, ligue, fédération) pour des actions de formation (à raison de 10 jours par année civile)	gratuit		gratuit	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
Grandes salles (<i>Bordage Luneau, Chambord, Demiannay, Grégoire, Joachim Du Bellay Gymnastique, Joachim Du Bellay Omnisports, Laënnec, Pierre de Coubertin Gymnastique, Pierre de Coubertin Tennis de Table, Plessis Omnisports, Puy-Saint-Bonnet Omnisports, Rambourg</i>)					
- Associations ou organismes divers non Choletais (à raison d'une fois/an)	par heure	15,23 €	15,50 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
- Organismes de formation, associations ou organismes divers Choletais	par heure	13,71 €	14,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
- Associations sportives Choletaises à but non lucratif	gratuit		gratuit	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
- Les instances fédérales (comité, ligue, fédération) pour des actions de formation (à raison de 10 jours par année civile)	gratuit		gratuit	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
GRANGE DU BOIS D'OUIN :					
- Associations ou organismes divers non Choletais	par heure	226,44 €	230,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
- Organismes de formation, associations ou organismes divers Choletais (dès la première utilisation)	par jour	209,92 €	210,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
- Associations sportives Choletaises à but non lucratif (au-delà de 3 utilisations gratuites par association et par année civile)	par jour	209,92 €	210,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	DATE D'EFFET	DECISION DE CREATION DE MODIFICATION OU DE REVISION
<p>EXONERATION DES EQUIPEMENTS CI DESSUS ENONCES (dont la grange du bois d'Ouin)</p> <p>DANS LES MEMES CONDITIONS QUE LES ASSOCIATIONS SPORTIVES CHOLETAISES :</p> <p>Gratuité de la mise à disposition des équipements sportifs municipaux notamment aux centres sociaux, au Service Animation Sports Loisirs, à l'Amicale des Carnavaliers, à l'association La Haie, à l'association Solidarité Lao, au CADA, à la Croix-Rouge, aux associations choletaises de jumelage, la FNACA, à Cholet Basket SASP, l'Union Nationale des Arbitres de Foot, la Crèche Vivante, ADAPEI 49, l'association organisatrice du Téléthon à Cholet, les écoles publiques choletaises, Cholet Evènement, Cholet Sports Loisirs, Instituts spécialisés : IME, Hôpital de Jour, APAECH, CAT, IMP, IMPRO, La Tremblaie...</p>	gratuit		gratuit	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
<p>TARIF REDUIT :</p> <p>- Réduction appliquée à l'antenne choletaise du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives d'Angers (SUAPS), en cas de cohabitation avec une association dans un équipement sportif municipal (demi tarif horaire du tarif horaire "organismes de formation")</p>				10/01/2012	Dél. C.M. 9.01.2012
<p>AMENDES POUR INCIVILITES DES UTILISATEURS :</p> <p>- Non respect des règles de sécurité (fermeture des équipements, mise en sécurité du Matériel sportif et des équipements...)</p>	le forfait	47,74 €	48,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
<p>- Négligences / non respect ou perte du matériel (utilisation de l'équipement ou du matériel sans réservation, dépassement du créneau, oubli ou perte des moyens d'accès, lumières restées allumées...)</p>	le forfait	17,85 €	18,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
<p>MISE A DISPOSITION D'UN AGENT SSIAP 1 POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES DE PLUS DE 300 PERSONNES, DANS LES EQUIPEMENTS SPORTIFS COUVERTS :</p> <p>- Jour normal (du lundi au samedi) - heure de jour (6 h à 21 h)</p> <p>- Jour normal (du lundi au samedi) - heure de nuit (21 h à 6 h)</p> <p>- Dimanche - heure de jour (6 h à 21 h)</p> <p>- Dimanche - heure de nuit (21 h à 6 h)</p> <p>Une majoration de 100 % est appliquée les jours fériés</p>	par heure	18,78 €	18,78 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
	par heure	21,62 €	21,62 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
	par heure	21,62 €	21,62 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
	par heure	23,78 €	23,78 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	DATE D'EFFET	DECISION DE CREATION DE MODIFICATION OU DE REVISION
<u>ANI'M SPORTS :</u>					
- Eveil (activités proposées de septembre à juin, pour les enfants de 4 à 11 ans), tarif basé sur le quotient familial :					
0 € - 305 €	p/enfant p/an	21,00 €	25,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
306 € - 455 €	p/enfant p/an	26,25 €	30,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
456 € - 610 €	p/enfant p/an	31,50 €	35,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
611 € - 770 €	p/enfant p/an	36,75 €	40,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
771 € - 930 €	p/enfant p/an	42,00 €	45,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
931 € - 1 090 €	p/enfant p/an	47,25 €	50,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	p/enfant p/an	52,50 €	55,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
- Vacances scolaires	par animation	2,50 €	2,50 €	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
<u>LOCATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PROFIT DES COLLEGES :</u>					
. Stades	l'heure	9,96 €	10,01 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
. Grande salle "tarif de base"	l'heure	8,57 €	8,61 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
. Grande salle "supplément pour chauffage"	l'heure	2,38 €	2,39 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
. Petite salle ou salle spécialisée	l'heure	5,18 €	5,20 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
<u>LOCATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PROFIT DES LYCEES PUBLICS :</u>					
. Stades	l'heure	9,93 €	10,01 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
. Grande salle "tarif de base"	l'heure	8,54 €	8,61 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
. Grande salle "supplément pour chauffage"	l'heure	2,37 €	2,39 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
. Petite salle ou salle spécialisée	l'heure	5,16 €	5,20 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
<u>LOCATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PROFIT DES LYCEES PRIVES :</u>					
. Stades	l'heure	9,93 €	10,01 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
. Grande salle "tarif de base"	l'heure	8,54 €	8,61 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
. Grande salle "supplément pour chauffage"	l'heure	2,37 €	2,39 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
. Petite salle ou salle spécialisée	l'heure	5,16 €	5,20 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
<u>LOCATION DE L'APPAREIL DE CONTRÔLE DE SOLIDITE DU MOBILIER SPORTIF :</u>					
	forfait/jour	57,53 €	58,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
<u>CARTES MAGNETIQUES ET CLES D'ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS</u>					
<u>MUNICIPAUX</u> (perdue ou détériorée) :					
	l'unité	21,32 €	22,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017